

Paris, le 25 février 2011

**Objet : Consultation concernant les conditions techniques du premier appel d'offres éolien en mer**

Madame, Monsieur,

La France possède de nombreux écosystèmes marins et côtiers à haute valeur patrimoniale qui représentent le deuxième domaine maritime mondial. Totalisant 11 millions de km<sup>2</sup> dans les trois grands océans de la planète, elle accueille 10 % des écosystèmes récifaux-lagunaires et 20% des atolls. Pourtant, un peu moins de 1% de cette superficie est classée en aires marines protégées. **Ces écosystèmes se révèlent fragiles et leur état de conservation connaît déjà de sérieuses menaces. La responsabilité de la France est donc très importante dans ce domaine.**

Nous avons pris connaissance du **document de consultation** mis en ligne sur le site du MEDDTL concernant les conditions techniques du **premier appel d'offres éolien en mer**. Le gouvernement avait annoncé en mai 2010 que ce programme sera mis en œuvre grâce au lancement successif d'appels d'offres visant à installer des éoliennes en mer dans des zones identifiées comme les plus propices au développement de cette forme d'énergie.

Il nous semble nécessaire, malgré le peu de temps dont nous disposons pour proposer des éléments plus détaillés, d'intervenir sur les points suivants :

**Dans la course pour trouver de nouvelles sources d'énergie et réduire notre dépendance aux combustibles fossiles, les fermes éoliennes offshore sont de plus en plus considérées comme une solution intéressante, mais leur impact potentiel sur la biodiversité marine ne doit pas être négligé. D'autant que le retour d'expérience et les connaissances sont, à l'heure actuelle, très faibles.**

Nous sommes tout d'abord heureux de constater que **la place des impacts sur la biodiversité n'a pas été oubliée et qu'une volonté de faire émerger des parcs éoliens respectueux de la biodiversité** est mise en avant de façon générale, dans le document.

**Les éoliennes off-shore sont en effet susceptibles de perturber sensiblement les écosystèmes marins et côtiers<sup>1</sup> :**

→ Tout d'abord, il convient de rappeler que les parcs éoliens off-shore concernent **l'ensemble de la colonne d'eau de mer** et que les impacts doivent être étudiés globalement : espace aérien, surface, colonne d'eau, fond de la mer, mais aussi à terre (raccordements, câbles) ;

→ La présence de mâts, de pièces importantes en rotation, de câbles sous haute tension peut être cause de dangers, de même que les interférences électromagnétiques potentielles : bien sûr, le développement de l'éolien en mer restera toujours plus cher, plus compliqué, plus risqué, plus soumis à érosion et à contraintes qu'à terre !

→ **Les impacts doivent être étudiés dans le temps : en phase de construction, en phase d'exploitation, mais aussi au moment du démantèlement** où peuvent intervenir des perturbations du sol, du sous-sol et de la colonne d'eau (bruits, vibrations, modifications locales des conditions hydrodynamiques et de la dynamique sédimentaire...). L'application du triptyque éviter/compenser/réduire doit être réalisée de façon rigoureuse et scientifique.

---

<sup>1</sup> La liste des impacts sur la biodiversité et les écosystèmes marins suivante est indicative ; une étude spécifique est nécessaire pour chaque projet pour en qualifier et en quantifier précisément les impacts.

Ces constructions sont susceptibles d'impacter :

- **la flore et les habitats** : destruction ou dégradation d'habitats (pollution sédimentaire, contamination de l'eau par la remise en suspension des bactéries et virus et des pollutions...), dérangement ou atteintes à des espèces protégées ou sensibles...
- **la faune** : dérèglement du cycle biologique de la faune aquatique locale, destruction de frayères, risques potentiels de collision près des côtes avec les oiseaux marins, effets des vibrations, des champs électromagnétiques, des perturbations sonores (sur les oiseaux migrateurs, les mammifères marins, les poissons) ; effets de la pose des câbles (sur les crustacés et coquillages) ; perturbations et dérangements temporaires (en phase de chantier) ou permanents, qui peuvent se traduire par des réactions d'effarouchement, d'éloignement ou d'abandon de l'habitat ; impacts sur les couloirs de migration ; effet « barrière », qui peut être marqué en mer, notamment si les parcs sont de taille importante, s'ils sont concentrés dans un même secteur et s'ils interfèrent avec une voie de passage très localisée ; effet « récif » également...

Un certain nombre d'études à l'étranger et en France (ADEME, SMNLR<sup>2</sup>) ont recensé ces impacts. Toutefois, nous rappelons **qu'il n'existe pas d'étude complète et adaptée aux écosystèmes français**.

Il est également intéressant, dans le cadre d'une approche écosystémique, d'analyser les impacts du projet sur les activités humaines :

- navigation maritime - commerciale et de plaisance, navigation aérienne,
- ressources halieutiques des marins pêcheurs,
- risques de pollution,
- tourisme littoral et les loisirs,
- paysages littoraux, marins et sous-marins : géométrie, relief, formes, perceptions visuelles mais aussi sociales... leur hauteur dépassant 100 m, les parcs off-shore sont visibles à des distances supérieures à dix kilomètres...

L'implantation d'un parc éolien offshore implique de **nombreuses interrogations sur le partage du territoire, la compatibilité des usages et sur l'acceptation des projets** par les parties prenantes concernées.

S'il existe de nombreuses possibilités de conflits d'usage, il existe aussi de nombreuses synergies non visibles actuellement, du moins des pistes de réflexion, pour le moment à l'évaluation :

- développement d'activités connexes (plongée, tourisme, aquaculture au large...),
- constitution de « sanctuaires » ou de zones favorables à la gestion des ressources halieutiques...

**Il existe par exemple des expériences fortement intéressantes, à l'international, d'infrastructures en mer conçues avec des procédés constructifs écologiques** (comme par exemple des structures alvéolaires permettant à la faune marine de s'abriter, l'ouvrage pouvant ainsi servir de récif artificiel).

Notons par ailleurs que certains de nos voisins s'orientent désormais vers le couplage : en effet en développant deux types d'énergies marines, les éoliennes et les hydroliennes, les impacts sur le milieu sont fortement diminués et la pose de câbles marins rationalisée.

Sur terre comme en mer, **l'importance des impacts est directement liée au choix de la zone d'implantation**. Il est par conséquent très important **d'encadrer le développement de l'éolien off-shore, tant au niveau national que local, pour s'assurer que les futurs projets incluront de façon convenable les enjeux de protection de la biodiversité marine**.

---

<sup>2</sup> Service Maritime et de Navigation du Languedoc – Roussillon

**Au niveau international, l'UICN a d'ores et déjà acquis une grande expérience sur le sujet :** le « Greening blue energy », écrit en collaboration avec E.ON et le *Swedish International Development Cooperation Agency*, est le guide le plus complet à ce jour pour évaluer l'impact des installations d'énergie éolienne offshore sur les écosystèmes marins et la biodiversité. Il donne aux gouvernements, aux décideurs et aux industriels les outils nécessaires pour améliorer la performance environnementale des projets.

Le rapport passe en revue plus de mille sources scientifiques pour fournir les connaissances les plus larges à ce jour sur les impacts possibles des fermes éoliennes offshore sur l'environnement et les animaux marins, de la phase de planification à la construction, l'exploitation et le démontage de la ferme. **Éviter les sites sensibles, intégrer le développement des parcs éoliens dans les décisions de gestion du milieu marin, en favorisant les conceptions intelligentes et en compensant les impacts résiduels** permettent de minimiser les impacts négatifs et de maximiser les avantages pour la biodiversité.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur deux points :

- d'abord, la nécessité que les études d'incidences qui seront menées le soient en toute indépendance scientifique ;
- d'autre part, l'absence, à l'heure actuelle, **d'instance de conseil et d'évaluation environnementales** : en effet les CSRPN (Conseils scientifiques régionaux de protection de la nature) ne sont actuellement pas, sur le plan réglementaire, compétents sur le domaine marin. Il apparaîtrait donc nécessaire, soit d'élargir la compétence des CSRPN au domaine marin, soit de créer rapidement, pour accompagner et évaluer ces projets, une nouvelle instance à l'instar des CSRPN sur le domaine terrestre.

Nous espérons que vous saurez mobiliser les **experts de la conservation à un stade précoce de la conception des projets, permettant ainsi de minimiser les impacts sur les écosystèmes sensibles, de garantir que de meilleures pratiques soient développées et que notre expérience française soit exemplaire sur la scène européenne et internationale.**

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Moncorps', with a stylized flourish at the end.

Sébastien MONCORPS  
Directeur